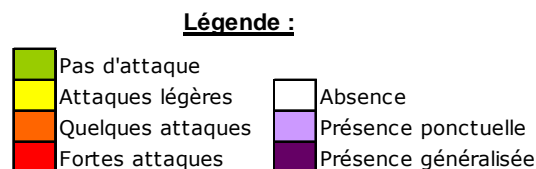



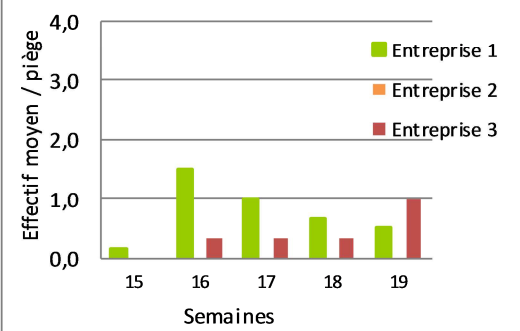

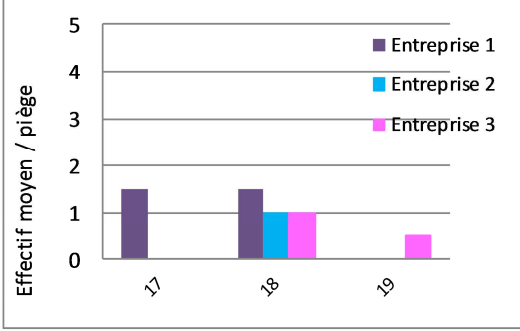

Etat sanitaire des cultures

Cultures	Ravageurs	Auxiliaires	Maladies / virus / bactériose	Nb de parcelles observées
Pélargonium zonal	Pucerons			1
Pétunia	Pucerons	Momies	Botrytis	1
Rosier	Chenilles Pucerons			2



Credits photographiques : Violaine LE PERON excepté autre mention.

Piégeage

	Contexte d'observation	Caractéristiques des pièges		Comptage	Seuil de nuisibilité
		Nombre d'entreprise	Cultures		
Papillons	 Duponchelia fovealis	3 (Loiret et Loir-et-Cher)	Plantes annuelles, dipladénia, pied-mère de géranium et plantes de pépinière (viome, érable, houx, osmanthe, chalef...)		Non atteint
	 Cacoecimorpha pronubana	3 (Loiret)	Plantes de pépinière (photinia, laurier, abelia, oranger du Mexique, houx, buis).		Non atteint Vigilance
	 Cydalima perspectalis	2 (Loiret et Indre-et-Loire)	Buis et autres plantes de pépinière	<p>Pas d'individus piégés Un individu observé sur buis. Infestation sur Tours et son agglomération, sur Orléans (jardin des plantes).</p>	Non atteint Vigilance importante

Bulletin rédigé par la **Chambre d'Agriculture du Loiret** avec les observations des entreprises suivantes : *HORTI SOLOGNE, Lycée horticole de Blois, Lycée horticole de La Mouillère, SCEA Simier, Végétal Production, CFAAD Du Loiret, pépinières des Pinelles, pépinière de Gobson, pépinières Lavedeau, roses anciennes André Eve, Château de Villandry, Trois chênes, Pépinières Dupont Yves et CDHR Centre.*

Horticulture

Géranium lierre – Pélargonium zonal

Type de production : hors-sol – serre verre

Contexte d'observations

Une parcelle est observée avec une diversité de variétés dans des pots de 2,5L. La parcelle est conduite en PBI.

Pucerons (*Aulacorthum solani*) : les pucerons sont présents sur moins de 10% des plantes observées. Des œufs de syrphes sont observés à proximité des foyers. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint ; la surveillance est impérative.**

Thrips (*Frankliniella occidentalis*) :

Etat général

Sur 32,5% des plantes observées on signale au minimum un individu de thrips (adulte ou larve). Les panneaux chromatiques piègent 9 thrips /panneau/ semaine.

Seuil de nuisibilité et prévision

Les conditions de production sont actuellement très favorables à ce ravageur : plantes en fleurs, présence de pollen, températures régulièrement supérieures à 25°C sous serre. **Le seuil de nuisibilité est atteint.**

Méthodes alternatives

Lutte biologique : à l'aide d'acariens prédateurs et/ou de punaises prédatrices et/ou nématodes.

Lutte mécanique : effleurage, piégeage + phéromones. Pour plus de précisions, faites appel à votre conseiller.

Aleurodes des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) : moins de 3 individus/panneau/semaine sont piégés sur panneaux chromatiques. Le suivi avec les **Outils d'Aide à la Décision** (piégeage et comptage) est **important.**

Pétunia

Type de production : hors-sol – serre verre/tunnel

Contexte d'observations

Une parcelle de pétunia et Calibrachoa est observée ; la production est conditionnée en godet.

Pucerons (*Aulacorthum solani* et *Macrosiphum euphorbiae*) : les pucerons sont signalés au stade 'Adulte isolé' sur 10% des plantes observées. Des momies de pucerons et des hyménoptères parasitoïdes sont observés. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint. La surveillance est importante.**

Pourriture grise (*Botrytis cinerea*) : 10% des godets observés sont touchés par la pourriture grise. Les conditions climatiques et une hétérogénéité d'arrosage sont responsables des symptômes. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.** La vigilance est importante.



Thrips (*Frankliniella occidentalis*) : un individu adulte est signalé sur culture. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint. La surveillance est importante.**

Chenille défoliatrice (Espèce non identifiée) : des dégâts de chenilles sont observés sur 10% des plantes observées. **Le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.** Les vols de papillons (hors espèces suivies dans la partie 'Piégeage') sont en cours ; **le suivi est primordial.**

Rosier

Type de production : Hors sol - Sous abri et extérieur

Contexte d'observations

Deux parcelles de gros litrages sont suivies.

Macrosiphum rosae



Chenille défoliatrice (Espèce non identifiée) : une seule entreprise est touchée ; la production est en extérieur. 10% des plantes observées présente un individu. Une intervention a été positionnée.

Pucerons (*Macrosiphum rosae*) :

Etat général

Sur 50% des plantes observées, on signale du puceron. Le ravageur est au stade colonie sans dégât ; les auxiliaires ne sont pas encore présents. **On est proche du seuil de nuisibilité.** Le suivi des populations et des dégâts est important.

Pépinière

Buxus sp.

Type de production : hors sol – sous tunnel

Contexte d'observations

Une entreprise de production réalise des observations sur une parcelle de godets.

Chenille de pyrale du buis



Pyrale du buis (*Glyphodes perspectalis*) :

Etat général

Des chenilles hivernantes sont rentrées en activité. De jeunes individus ont été retrouvés sur 25% des plantes observées et des chenilles plus âgées et dégâts ont été signalés sur 17% des plantes observées soit 42% des plantes observées touchées. Une intervention a été positionnée. Les chenilles précédemment observées sont mourantes.

Élément de biologie

La pyrale du buis (*Glyphodes perspectalis* ou *Cydalima perspectalis*) est un ravageur émergent originaire d'Asie orientale. Il a été signalé en Europe en 2007 et est entré en France par l'Alsace en 2008. Il s'attaque essentiellement au buis dont il dévore les feuilles.

Les chenilles passent l'hiver dans des cocons ; ce sont les individus qui sont actuellement observés. Le stade chrysalide dure 10 jours et laisse place aux adultes qui vont se disperser et contaminer de nouveaux buis.

Méthodes alternatives

Lutte mécanique : ramassage, piégeage avec phéromones.

Lutte biologique : à l'aide de bactéries entomopathogènes. Pour plus de précisions, faites appel à votre conseiller.

Hors parcelle d'observation – Top 5 des bioagresseurs les plus rencontrés

Les observations présentées ci-dessous sont réalisées par les conseillers du CDHR Centre. Les résultats sont issus des 330 observations faites à ce jour.

Dans le tableau, les lignes en rouge représentent les problèmes sanitaires les plus préoccupants.

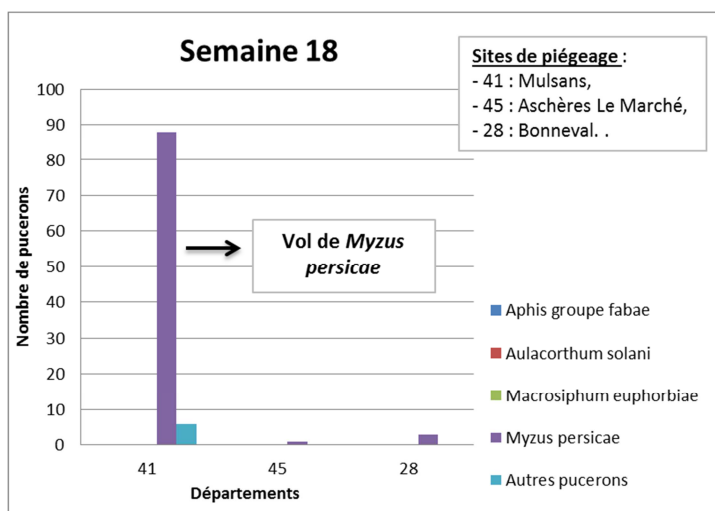
	Cultures	Bioagresseurs	Intensité	Répartition	Nb d'observation
1	Rosier, sauge, persil, agastache, plants potager de tomate et de melon, vigne, artichaut, impatiens F1, basilic	Mildiou	Moyenne à forte	Généralisée	17
2	Lonicera, lierre, clématite, surfinia, verveine, groseiller, plants potagers d'aubergine, canna, chou, célosie, hibiscus,	Pucerons	Faible à moyenne	Localisés à sur foyer	17
3	Rosier, lonicer, sauge officinale, chêne, plants potagers de concombre et courgette, menthe	Oïdium	Faible à moyenne	Sur foyer à généralisée	9
4	Géranium lierre, impatiens, basilic anis, fraisiers, pétunia, rudbeckia	Botrytis	Faible à moyenne	Localisée	6
5	Lierre, trachelospermum, datura, colocasia, bidens, lamier, ipomée, fraisiers	Acariens tetranyques	Moyenne à forte	Sur foyer à généralisée	6



Piégeage pucerons

Les piégeages de pucerons sont faits sur des cultures de pomme de terre dans la région Centre. Seules les espèces que l'on retrouve en cultures ornementales, sont présentées ici.

Un vol de *Myzus persicae* est détecté dans le Loir-et-Cher.



Colonie de *Myzus persicae*



Attention aux :

- plants potagers de tomates, aubergines, poivron, courgette, potiron
- citrus, choisya, oranger, rue,
- hibiscus et autres mauves,
- gazania, zinnia, dahlia...

Prochain BSV : le 21 mai



Encadré BSV



Source : DGAL-SDQPV – avril 2015

Les abeilles butinent, protégeons les !

Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.